





## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXPLOITATION

- Numéro de pacage : \_\_\_\_\_
- Surface totale exploitée : \_\_\_\_\_ ha \_\_\_\_\_ a
- Activité principale de l'exploitation : \_\_\_\_\_
- Précisez votre code ATEXA : \_\_\_\_\_

Activité exercée d'une manière prépondérante en temps de travail	Code correspondant
Maraîchage, floriculture	01
Arboriculture fruitière	02
Pépinière	03
Cultures céréalières et industrielles dites "grandes cultures" (dont céréales, oléagineux, betteraves à sucre, lin, légumes de plains champs ...)	04
Viticulture	05
Sylviculture	06
Autres cultures spécialisées (dont champignonnières, plantes médicinales ou aromatiques ...)	07
Elevage bovins-lait	08
Elevage bovins-viande	09
Elevage bovins-mixte	10
Elevage ovins, caprins	11
Elevage porcins	12
Elevage de chevaux	13
Elevage de gros animaux (dont autruches, bisons, sangliers, lamas ...)	14
Elevage de volailles, de lapins	15
Autres élevages de petits animaux (dont abeilles, escargots, visons, castors ...)	16
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques)	17
Conchyliculture	18
Culture et élevages non spécialisés, polyculture, polyculture-élevage	19
Marais salants	20
Exploitation de bois	21
Scieries fixes	22
Entreprises de travaux agricoles	23
Entreprises de jardins, paysagiste, de reboisement	24
Mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	25

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je demande à bénéficier d'une prise en charge partielle de cotisations de l'année 2019.

**Je suis informé(e)** que :

- cette prise en charge relève du régime des minimis conformément au règlement UE n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié par le règlement (UE) 2019/316 de la Commission du 21/02/2019.
- si la somme des montants perçus et à percevoir au titre des aides des minimis additionnée au montant de la prise en charge demandée dans le présent formulaire excède 20 000 €, la prise en charge ne sera pas accordée.

**J'autorise la MSA** à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.

**J'atteste sur l'honneur** l'exactitude des renseignements fournis à l'appui de la présente demande.

**Je prends acte :**

- que le montant de l'aide que je sollicite sera affecté par la CMSA sur les cotisations sociales dont je suis redevable.
- qu'en cas d'irrégularité dans mes déclarations ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé.

*Toute fausse déclaration entraînera l'annulation d'une éventuelle attribution.*

*(Art. 22. I. 6 de la loi 68-690 du 31/07/68 : " L'Etat, les collectivités locales et les organismes ou services visés au paragraphe 4 ci-dessus peuvent poursuivre, dans les conditions et limites prévues par la législation et la réglementation applicables aux organismes en cause, la restitution des sommes indûment perçues, le versement des sommes dont le paiement a été éludé ou la contrepartie des avantages abusivement obtenus du fait d'un défaut de déclarations, d'une omission ou inexactitude dans ladite déclaration.")*

### **Important :**

N'oubliez pas de compléter et signer l'attestation concernant les aides soumises à la règle dite « de minimis »

**La demande de prise en charge et l'attestation de minimis** doivent nous être retournées **avant le 30/08/ 2019.**

Tout dossier qui parviendra **incomplet ou après cette date sera rejeté.**

Fait le :

Signature

### **ATTENTION**

*Aide soumise au régime des minimis qui limite le montant d'aide pouvant être accordé à 20 000 € par exploitation au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux précédents.*

### ATTESTATION

**Je suis (informé(e))** que la présente aide relève du régime "de minimis", conformément au règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2014.

**En application de la transparence GAEC, au sein d'un GAEC chaque associé disposant d'une part PAC peut bénéficier d'un plafond de 20 000 euros d'aides "de minimis" agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC disposant d'une part PAC doit compléter sa propre attestation pour demander la présente aide.**

**J'atteste sur l'honneur :**

- **A) avoir perçu** (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites "**de minimis**" agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié par le règlement (UE) n° 2019/316 ou au règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi(ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
<b>Total (A) des montants d'aides de <i>minimis</i> agricole déjà perçus</b>		<b>Total (A) =</b>	<b>euros</b>

- **B) avoir demandé mais pas encore reçu** la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites "**de minimis**" agricole (en référence au règlement (UE) n°1408/2013, modifié par le règlement (UE) n° 2019/316 ou au règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la demande	Montant demandé
<b>Total (B) des montants d'aides de <i>minimis</i> agricole déjà demandés mais pas encore reçus</b>		<b>Total (B) =</b>	<b>euros</b>

- **C) demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime "de minimis" agricole (règlement (UE) n° 1408/2013 et 2019/316) :**

<b>Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire</b>	<b>(C) =</b>	<b>euros</b>
<b>Total (A) + (B) + (C) des montants à comptabiliser sous le plafond minimis agricole</b>	<b>(A)+(B)+(C) =</b>	<b>euros</b>

Si la somme totale des montants d'aides "de minimis" agricole perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 20000 euros, l'aide ne sera pas accordée.

**Je m'engage** à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir perçu d'aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* entreprise ou de *minimis* pêche)
- J'ai reçu ou demandé mais pas encore reçu des aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* entreprise ou de *minimis* pêche). **Dans ce cas je complète également l'annexe 1 bis (disponible auprès de votre MSA sur demande).**

Date et signature

# NOTICE EXPLICATIVE

N° INSEE :

NOM PRENOM :

## ATTESTATION

**Je suis informé(e)** que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1408/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2014.

**En application de la transparence GAEC, au sein d'un GAEC chaque associé disposant d'une part PAC peut bénéficier d'un plafond de 20 000 € d'aides « de minimis » agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC disposant d'une part PAC doit compléter sa propre attestation pour demander la présente aide.**

J'atteste sur l'honneur :

- **A) avoir perçu** (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié par le règlement (UE) n° 2019/316 ou au règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides <i>de minimis</i> agricole déjà perçus		Total (A) =	€

- **B) avoir demandé mais pas encore reçu** la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013, modifié par le règlement (UE) n° 2019/316 ou au règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la demande	Montant demandé
Total (B) des montants d'aides <i>de minimis</i> agricole déjà demandés mais pas encore reçus		Total (B) =	€

- **C) demander, dans le présent formulaire, une aide** relevant du régime « *de minimis* » agricole (règlement (UE) n° 1408/2013) :

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	(C) =	€
---	-------	---

Total (A)+(B)+(C) des montants à comptabiliser sous le plafond <i>de minimis</i> agricole	(A)+(B)+(C) =	€
---	---------------	---

Si la somme totale des montants d'aides « *de minimis* » agricole perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 20 000 €, l'aide ne sera pas accordée.

**Je m'engage** à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir perçu d'aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* entreprise ou *de minimis* pêche)
- J'ai reçu ou demandé mais pas encore reçu des aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* entreprise ou *de minimis* pêche). **Dans ce cas je complète également l'annexe 1 bis (disponible auprès de votre MSA sur demande).**

Date et signature

A  
C  
O  
M  
P  
L  
E  
T  
E  
R  
  
O  
B  
L  
I  
G  
A  
T  
O  
I  
R  
E  
M  
E  
N  
T

# NOTICE EXPLICATIVE

## ***Aides de minimis : qu'est-ce que c'est ?***

Les aides accordées par l'État sont soumises à autorisation de la Commission européenne. Une seule exception : les aides de minimis soit, les aides de faible importance.

Ce régime d'aides dispense l'État de ces procédures, ce qui rend ces aides rapides à mettre en place, surtout en cas de crise.

## ***Le règlement de "minimis agricole"***

- **le montant total des aides "de minimis" octroyées à une même exploitation ne peut excéder 20 000 €**
- **le montant cumulé des aides se vérifie sur la période des trois derniers exercices fiscaux** (exercice en cours et 2 précédents), par rapport à la date à laquelle l'aide est octroyée, quelle que soit la date du versement de cette aide.  
Exemple pour 2019 : sont comptabilisées les aides 2017, 2018 et 2019
- **la transparence GAEC s'applique pour les GAEC totaux** : chaque associé d'un GAEC total pourra bénéficier d'un plafond d'aides "de minimis agricole" de 20 000 €

## ***Quels types d'aides sont concernés par le régime de minimis ?***

**D'une manière générale, le périmètre des aides relevant du régime "de minimis agricole" peut prendre différentes formes :**

- les fonds d'allègement des charges (FAC)
- les aides à la trésorerie, prêts de trésorerie et prêts bonifiés par FranceAgriMer
- les prises en charge de cotisations sociales par la MSA dans certains cas (article L 726-3 du CRPM)
- les crédits d'impôts : en faveur de l'agriculture biologique, en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole,...
- le remboursement partiel de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TIC/TICGN) pour le gaz naturel et le fioul lourd – depuis l'année 2014
- les aides spécifiques viticoles versées par FranceAgriMer (ne concerne pas les mesures de l'organisation commune de marché vitivinicole)
- les aides versées par les collectivités territoriales
- toute autre aide notifiée à l'agriculteur comme étant une aide de minimis